

La hausse des frais d'inscription pour les étudiants extra-européens vise à attirer un demi-million d'ici à 2027, en améliorant l'accueil et en augmentant les bourses. Au sein de l'université, cette stratégie divise

## Faire payer plus les étudiants étrangers ?

### Donnons-nous les moyens d'une grande ambition

Le président de l'université de Cergy-Pontoise et celui de la société de conseil Paxter préconisent de laisser le soin aux établissements de décider des frais de scolarité des étudiants non communautaires

Par FRANÇOIS GERMINET et PIERRE TAPIE

**D**ans son discours du 19 novembre, le premier ministre a manifesté une ambition nouvelle pour mieux positionner l'enseignement supérieur français au service de l'influence mondiale de la France. Avec un changement d'échelle notable : passer de 320 000 à 500 000 étudiants étrangers en huit ans. Bravo ! Mais nous donnons-nous les vrais moyens de cette ambition ? Comment libérer toute l'énergie des acteurs au service de cette politique ? Quels droits d'inscription pour quels étudiants ? Il faut aller plus loin. La formation de jeunes étrangers pendant des périodes assez longues représente à long terme un vrai levier d'influence : le « soft power » de la France ! Influence culturelle, sociale, politique mais aussi économique : les liens tissés lui feront penser au pays où il/elle a fait ses études comme un partenaire naturel lorsqu'il/elle cherchera un fournisseur, un investisseur, un partenaire.

Si l'amélioration des services d'accueil et le développement de campus délocalisés sont deux leviers essentiels proposés par le gouvernement pour atteindre l'objectif d'un développement ambitieux des effectifs d'étudiants étrangers, le passage à des frais d'études significatifs pour les étudiants hors Union européenne constitue une décision préalable nécessaire. Accueillir 180 000 étudiants de plus représente en effet un changement d'échelle dont on peut estimer le coût à 1,5 milliard d'euros. Où les trouver ? Sauf à estimer qu'universités et écoles doivent supporter le coût du « soft power » français, il nous paraît raisonnable de demander aux autres pays de contribuer au financement de la formation massive de leurs cadres supérieurs.

Le saut proposé par le gouvernement en matière de droits d'inscription pour les étudiants hors UE a été arbitré comme « politiquement acceptable », dans un champ de contraintes multiples : un tiers du coût réel des études. On peut en souligner toutefois l'ambiguïté : en « offrant » aux étudiants étrangers non européens une formation au tiers de son coût réel, la charge d'accueil des étudiants supplémentaires va se retrouver, pour les deux tiers de son coût, à charge de l'établissement qui accueillera l'étudiant. Tant qu'il s'agit de faibles cohortes à intégrer dans des formations existantes avec les professeurs en poste, on pourra considérer ce coût comme marginal, et faire avec les droits annoncés. Mais cela tue dans l'œuf la perspective du changement d'échelle annoncé, qui passe par la création et le financement à 100 % du coût réel de nouveaux programmes tournés vers de nouveaux publics internationaux.

#### LA FRANCE COMPÉTITIVE

Aujourd'hui, la demande d'enseignement supérieur explose dans le monde, particulièrement dans les pays émergents, qui ne disposent pas d'un appareil universitaire suffisant pour satisfaire la demande d'une classe moyenne et moyenne supérieure dont les effectifs augmentent très rapidement. Disons-le haut et fort, il est absolument indispensable de déployer un volume de bourses conséquent pour accueillir les jeunes talents étrangers issus de milieux modestes ; ces bourses peuvent être financées par la France directement, ou par les pays d'origine à travers les accords bilatéraux. Mais soyons pragmatiques et respectueux des équilibres budgétaires de la France : il en va autrement vis-à-vis des étudiants de familles aisées, qui constituent un pan majeur de la mobilité internationale et qui pourraient payer une proportion bien plus importante de leurs études. Finalement, pourquoi le contribuable français financerait-il la formation de ces derniers ? Et la France a de sérieux atouts face à la demande internationale !

Notre enseignement supérieur présente deux caractéristiques : le coût total de la formation y est bas, au regard de la plupart des pays anglo-saxons et des pays européens de niveau comparable ; de plus, il existe de nombreuses forma-

tions dont le caractère professionnalisant est notoire et admiré sur la scène internationale. La modestie de notre coût de formation, pour inconfortable qu'elle soit chez nous, représente un avantage compétitif à la fois pour attirer des étudiants étrangers et pour réaliser des implantations d'institutions françaises à l'étranger, comme ont su notamment le faire les écoles d'ingénieurs et de management.

Au regard des énormes besoins, dans les pays en émergence, de professionnels opérationnels, capables d'une grande autonomie et d'un esprit entrepreneurial, les formations professionnelles françaises présentent des atouts internationaux considérables : l'intégration entre savoirs théoriques, compétences professionnelles et attitudes fait l'objet d'une tradition séculaire, aussi bien dans des formations d'ingénieur, de manager, de médecin ou d'avocat. Aucun pays au monde n'exige, comme en France, neuf ans de formation théorique et clinique pour devenir médecin généraliste ; aucun pays au monde ne présente, pour une formation d'ingénieur, les mêmes exigences que nous en matière d'expériences professionnelles, linguistiques, pluridisciplinaires et internationales. Ces parcours préparent des personnes dont on peut constater les parcours professionnels rapides et brillants au sein d'entreprises nationales et internationales.

Donnons-nous collectivement les moyens de cette grande ambition ! Nos universités et nos écoles le méritent ! Acquérons davantage une culture du service à l'égard de ces étudiants qui deviendront nos partenaires, une fois devenus de jeunes professionnels dans leurs pays. Equilibrons l'accueil en France et la création de formations pertinentes chez eux. Et laissons aux universités et aux écoles le soin de décider des frais de scolarité des étudiants non communautaires, en respectant des règles minimales plus souples que celles annoncées : elles exerceront leur sens des responsabilités au service de l'intérêt général. On jugera demain leurs fruits, à partir des expériences les plus réussies. ■



**François Germinet** est président de l'université de Cergy-Pontoise

**Pierre Tapie** est président de la société de conseil Paxter

# L'attractivité par le prix, une hypothèse (très) risquée

L'ambition du gouvernement d'attirer davantage d'étudiants étrangers en augmentant les frais d'inscription relève d'une approche « marketing », selon le président de l'université de Bretagne-Occidentale

Par MATTHIEU GALLOU

**I**l faut reconnaître à l'actuel gouvernement le souci louable de se pencher sur des questions qui agitent depuis des années le monde de l'enseignement supérieur. Ainsi la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a-t-elle opportunément mis fin, en 2017, au dramatique et peu glorieux casse-tête du tirage au sort à l'entrée des licences. De même, le débat sur les droits d'inscription des étudiants extracommunautaires occupait depuis des années les cercles universitaires. Le gouvernement prétend aujourd'hui le trancher d'autorité, sans avoir apparemment consulté qui que ce soit.

Le plan Bienvenue en France comporte diverses dispositions, dont certaines, réclamées depuis longtemps, faciliteront sans doute en pratique l'accueil des étudiants internationaux. C'est cependant la spectaculaire augmentation du montant réglementaire des droits d'inscription qui en constitue l'aspect le plus significatif et aussi le plus discutable. L'ambition affichée par le gouvernement – passer de 343 000 à 500 000 étudiants internationaux en huit ans – est tout à fait estimable : elle correspond à l'objectif de rayonnement de la science et de la culture françaises à travers le monde. Cette ambition repose cependant sur une approche « marketing » très particulière, qui, pour avoir été essayée dans d'autres pays avec des fortunes diverses, ne présente ni toutes les garanties d'efficacité ni tous les gages de conformité avec les valeurs de l'enseignement supérieur français.

La France serait en effet menacée de perdre, au bénéfice de l'Allemagne ou de la Russie, son actuelle quatrième place mondiale parmi les pays « importateurs d'étudiants », et ce en raison de son déficit d'attractivité par rapport aux pays d'Asie, dont on connaît le dynamisme aussi bien démographique qu'économique. C'est donc en vertu de cette seule cible que semble construite la nouvelle politique, qui trouve là argument à la hausse très substantielle du montant des droits. En effet, habitués à mesurer la valeur d'une formation à l'aune du tarif qu'elle pratique, les étudiants asiatiques jugeraient fort mal aujourd'hui les diplômes français, trop bon marché pour paraître de bonne qualité. Il suffirait ainsi de multiplier les droits par quinze ou vingt pour redorer d'un coup l'image des formations françaises : c'est facile, et en plus ça peut rapporter gros.

Le risque d'une telle analyse monofactorielle, c'est qu'elle oublie bien des choses. D'abord, il n'est pas certain que le déficit relatif d'attractivité de la France à l'égard des étudiants asiatiques tiennent seulement au trop faible tarif de ses formations. Depuis quinze ans, on entend dire, dans les médias comme dans les discours politiques, que le rang médiocre des universités fran-

çaises dans les classements internationaux (Academic Ranking of World Universities, Times Higher Education World Rankings, etc.) constitue aussi un frein à notre attractivité. Payer plus cher l'accès à des établissements toujours aussi mal classés constituera-t-il demain une réelle motivation pour ces étudiants ?

## PROGRAMMES D'ÉCHANGES

Ensuite, 45 % des étudiants internationaux accueillis en France aujourd'hui viennent d'Afrique (24 % du Maghreb, 21 % du reste de l'Afrique), c'est donc à l'Afrique que nous devons notre quatrième place mondiale. Et n'est-ce pas l'Afrique qui subira de plein fouet ce que la Cour des comptes appelle « des effets d'éviction difficiles à évaluer en amont » ?

L'attractivité des formations françaises est due à notre histoire, à notre langue, à l'habitude des partenariats resserrés. Il est vrai que les établissements français ont accumulé des retards dommageables dans la mise en œuvre de cours en anglais, mais doit-on du jour au lendemain bouleverser notre stratégie internationale et parier désormais sur le tout anglais, car bon nombre d'étudiants francophones ne pourront plus venir étudier chez nous ? Faudra-t-il demain attirer des dizaines de milliers de nouveaux étudiants asiatiques pour seulement compenser l'éviction d'étudiants africains désormais barrés par le mur de l'argent ?

A Brest, sur 2 000 étudiants internationaux (soit 10 % environ des effectifs), nous comptons aujourd'hui 1 200 étudiants africains. Certains d'entre eux sont accueillis dans des programmes d'échanges par convention avec leur université d'origine et pourront ainsi bénéficier des dérogations heureusement mises en place pour réduire le montant des droits. D'autres profiteront sans doute du triplement des bourses promis par le gouvernement. Mais combien d'autres seront-ils désormais empêchés de venir, incapables de payer, outre les frais déjà importants liés au voyage et au séjour, les 2 770 euros ou 3 770 euros des droits nouveaux ? Ne voulons-nous plus attirer ces étudiants-là ?

Mon propos n'est pas du tout de revendiquer un mortifère statu quo, car l'argument gouvernemental n'est pas nul et l'enjeu est de taille. Mais cet argument est partiel, et pour tout dire paresseux. Ne serait-il pas préférable de construire une stratégie approfondie, établie sur des zones géographiques différenciées, qui tiendrait compte du coût de la vie et des études dans le pays d'origine, ainsi que du niveau de collaboration scientifique entre établissements français et étrangers ? Certes, le gouvernement ouvre la porte au moins à des dérogations fondées sur cette approche. Il aurait sans doute mieux valu inverser la logique et partir de la diversité des situations et des stratégies universitaires pour construire un plan d'ensemble, plutôt que bouleverser unilatéralement l'approche de fond et se consoler de quelques dérogations ponctuelles. Celles-ci ne suffiront pas à éviter un possible désastre scientifique, culturel et diplomatique. La Cour des comptes a donc bien raison d'y voir une « hypothèse risquée ». ■



Matthieu Gallou

est président de l'université de Bretagne-Occidentale